

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 octobre 2023

Nombre de conseillers :

Exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 4

Votants : 15

L'An Deux Mil vingt-trois, le cinq octobre à 19h,
Le Conseil Municipal de la commune de **NOIZAY**,
légalement convoqué le 28/09/2023 s'est assemblé à la
mairie sous la présidence de **M. MORIN Pierre, Maire.**

Séance ouverte à 19H03Membres présents :

M. MORIN Pierre, Maire, Mme LHUILLIER Christèle, M. PIOLET Josué, M. KAHIA Kamelle, Mme PRIEUR Françoise, M. LASSALLE François, M. GUIGNARD Willy, M. ORSAY François, Mme AMMAN Maryne, M. LANOISELÉE Bertrand, Mme PINCHEMEL Véronique
Arrivée de M PIREAUDEAU à 19h08 (n' était pas présent au vote du procès-verbal du 9 juin 2023)

Pouvoirs : Mme GODEFROY Stéphanie pour M. PIOLET Josué
Mme BROSSET Sabrina pour Mme LHUILLIER Christèle
M. GREGOIRE Christophe pour M. MORIN Pierre
Mme PRIEUR Françoise pour M. KAHIA Kamelle

Monsieur ORSAY François est désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023
PV adopté à l'unanimité moins une voix contre (M. Guignard)

Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2023
PV adopté à la majorité des voix moins deux voix contre (M. Guignard et M. Piraudeau)

2023-06-01 : REPONSE A L'APPEL A PROJETS « SOBRIETE ENERGETIQUE »Rapporteur : M. PIOLET, Adjoint

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire n°2022-12 approuvant le Règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Noizay

Considérant que le SIEIL - Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité » et les communautés de communes représentées à la commission consultative paritaire du SIEIL ;

Considérant que la commune de Noizay souhaite procéder à la réhabilitation énergétique de ses bâtiments communaux (église, mairie, école, cantine, salle des fêtes) ;

Considérant que le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Tableau du plan de financement :

Dépenses		Recettes	
TOTAL HT des travaux relamping :	36 490.03	Subvention FDSR :	10 924.00
		Subvention DETR :	10 951.38
Dont Partie éligible à l'appel à projets « sobriété énergétique » :	17 384.44	Subvention au titre de l'appel à projets (limite 20 %) :	3 476.89
Décomposée comme suit :		Autofinancement :	11 137.76
<i>Mairie</i>	<i>6 234.02</i>	Montant total Recettes	36 490.03
<i>Ecole</i>	<i>3 769.68</i>		
<i>Ecole-Cantine</i>	<i>3 635.30</i>		
<i>Salle des fêtes</i>	<i>3 745.44</i>		

Il est proposé au Conseil :

- De répondre à l'appel à projets « Sobriété énergétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux
- De s'engager à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire ;
- De s'assurer que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers ;
- D'autoriser le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

M. Lassalle n'est pas contre le projet « Relamping », cependant il souhaite s'abstenir ; D'une part, parce qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence et d'autre part, l'entreprise choisie est créée seulement depuis 2 ans et se trouve en redressement judiciaire.

M. Guignard ajout que la société retenue est en défaut de paiement depuis décembre.

Mme Ammann demande quels moyens ont été mis en œuvre pour éviter les problèmes

J Piolet explique qu'il n'a pas eu de demande aux électriciens alentours car la société retenue n'est pas « un simple électricien », c'est une société spécialisée.

Des renseignements ont été pris - auprès des services compétents - dès la connaissance de la situation de l'entreprise. Le devis ayant été signé, le planning d'intervention arrêté, il n'y a pas de raison à ce jour de tout stopper. La société n'est pas en liquidation judiciaire.

Les travaux commencent dans 15 jours : Les renseignements ont été pris au niveau de la société, ses fournisseurs suivent.

Il ajoute qu'aucun acompte n'a été versé à cette société.

Délibération adoptée à la majorité des voix moins cinq abstentions (M. Lassalle, Mme Pinchemel, Mme Ammann, M. Piraudeau, M. Guignard)

Décisions :

2023-5 : Acquisition d'une concession temporaire pour une durée de trente ans dans le nouveau cimetière, Carré NC n° 24 pour un montant de 225.00 €

Informations :

Monsieur le Maire :

Octobre Rose : En solidarité avec cette cause Nationale, la commune se pare de décorations et propose deux randos :

- Rando Rose, Dimanche 18 octobre Vouvray Noizay avec la présence Madame AUCONIE.
- Rando Rose, Dimanche 22 octobre Noizay-Noizay

Mobilité solidaire : La municipalité projette de mettre en place une mobilité solidaire.

Afin de présenter à la population cette initiative utile, d'accès très facile, solidaire et durable

Une réunion publique est prévue le lundi 16 octobre à 18h

M. Kahia :

-Rappel de la représentation théâtrale (organisée par l'association Historiales Amboisiennes) en Salle Val de Loire le dimanche 29 octobre.

-Rappel du salon artistique qui se déroulera du samedi 4 au dimanche 12 novembre 2023 à la salle Val de Loire, 25 artistes seront présents ; salon qui sera financé par le droit d'accrochage, divers mécénats et 400.00 € du Conseil Départemental.

- Retour sur JEP : Deux groupes visite guidée de l'église samedi et dimanche. Guide M Kahia.

- Peu de visite de la mairie

Prochain conseil municipal : 20 novembre 2023

Questions diverses

Système de sécurité

M Lassalle fait remarquer qu'il a appris qu'un système de sécurité a été installé dans les locaux communaux ainsi qu'à l'école, pourquoi des caméras, le coût ?

Mr le Maire précise qu'il s'agit de l'installation d'un système d'alarme et pas d'un système de caméras...

M Piolet précise : La mairie avait déjà un système d'alarme avec la société Vérisure ; il a été demandé à ce prestataire actuel d'agrandir le périmètre de sécurité (école, salle des fêtes) : Les classes de cours étant équipées informatiquement ; la salle des fêtes étant amenée à recevoir des expositions. Pour ce qui est du système installé dans les salles de classes, pour être conforme, l'inspection académique a été informée et la gendarmerie s'est déplacée pour vérification de la conformité du système.

Quant au coût de cette extension du système de sécurité, il sera communiqué lors de la prochaine commission finance.

Réunion mobilité solidaire :

M Guignard dit avoir appris la réunion d'information sur Panneau Pocket.

Projet Minibus avec la commune de Montreuil :

Mr Guignard demande où en est le projet de minibus ?

Mr Morin répond que le projet en collaboration avec la commune de Montreuil en Touraine est abandonné ; Le Maire de cette commune l'ayant informé que son conseil municipal n'avait pas validé le projet.

Finances :

Mme Pinchemel regrette que les « camemberts » illustrant les finances aient disparu de la revue.

Baux de la commune :

M Guignard demande à ce qu'on lui transmette les baux de la commune (demandés depuis début août).

Mr Morin répond qu'ils lui seront présentés, à sa demande, lors de la prochaine réunion de la commission des finances.

Séance levée à 20 heures

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 5 octobre 2023 :

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur	FOLIO
2023-06-01	Réponse à l'appel à projets « Sobriété énergétique »	M. PIOLET	

Etat des décisions.

Informations.

Questions diverses.